



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

021-2026 – CREATION D'UN TARIF CAVURNE (SURFACE CONCEDEE) PLUS CAVEAU
7.1.8. Tarifs

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création de 40 cavurnes dans le cimetière de Mehun-sur-Yèvre,

Considérant les tarifs actuels ci-dessous :

Cimetière de Mehun-sur-Yèvre Tarifs au 1^{er} septembre 2024	
Concession en terrain concédé	
50 ans	330,00 €
le m ²	165,00 €
30 ans	165,00 €
le m ²	83,00 €
15 ans	135,00 €
le m ²	68,00 €
Colombarium 30 ans (la case)	1 030,00 €
15 ans (la case)	580,00 €
Concession Cavurne 50 ans	165,00 €
30 ans	120,00 €
15 ans	65,00 €
Caveau provisoire par jour	6,00 €
Droit d'entrée	32,00 €

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs existants et de fixer de nouveaux tarifs pour le cimetière de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1^{er} février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 22 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Modifie les tarifs existants pour le cimetière de Mehun-sur-Yèvre comme suit :

Cimetière de Mehun-sur-Yèvre Tarifs au 1^{er} février 2026	
Concession en terrain concédé (2m²)	
50 ans	350,00 €
30 ans	175,00 €
15 ans	145,00 €
Colombarium (la case)	
30 ans	1 085,00 €
15 ans	610,00 €
Concession Caverne	
50 ans	175,00 €
30 ans	130,00 €
15 ans	70,00 €
Caveau provisoire par jour	10,00 €
Droit d'entrée	35,00 €

- Crée un tarif pour les cavernes comme suit :

Caverne (la case)	
50 ans	875 €
30 ans	830 €
15 ans	770 €

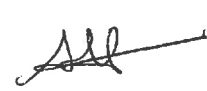
- Précise que les tarifs fixés antérieurement sont abrogés.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Février / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>